VENTES A L'ENCAN

Par DAVID H. CULLIGAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. Succession de Michael J. Joyce.

No. 104,708, Division D, Cour Civile de District. Le MARDI, 21 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, je, David H. Culligan, vendrai à l'enchère publique, la propriété décrite ci-après:

PROPRIETE FONCIERE.

1.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre B sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de deux cent quarante pieds, un pouce et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds, huit pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2732, rue Bienville.

2. Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 363, borné par les rues Bienville, Broad, White et Iberville (autrefois rue Custom House), désigné par la lettre A sur le croquis déjà mentionné, fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot de terre commence à une distance de deux cents quarante pieds, neuf pouces et quatre lignes du coin des rues Bienville et Broad, et mesure vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Bienville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la partie la plus grande du lot original No. 7. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2736-2738, rue Bienville.

3.—Deux certains lots de terre, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No. 363 (autrefois Ilet No. 40), borné par les rues Broad, White, Custom House (maintenant Iberville) et Bienville, et désignés comme lots Nos. 5 et 6 sur un plan d'Edgar Pillé, voyer, daté du 9 juillet 1895, dans les archives de l'étude de E. L. Sansum, ancien notaire en cette ville, comme plan No. 9, chacun mesurant trente pieds, neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Bienville, sur cent deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Deux certains morceaux de terre situés dans le même district et ilet, désignés comme partie arrière des lots Nos. 5 et 6, mesurant chacun trente pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Bienville, et cent deux pieds de la ligne de la rue Bienville, sur trente-deux pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant la partie arrièrée des lots.

4.—Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 363, borné par les rues Custom House (maintenant Iberville), White, Bienville et Broad, laquelle portion de terre est formée de la partie antérieure du lot désigné par le numéro 33 sur un plan de F. N. Tourne, daté du 15 mars 1864, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville, comme plan No. 79, et mesure trente-deux pieds, neuf pouces et demi de face à la rue White, sur cent vingt pieds de profondeur. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les nuéros municipaux 214 et 216, rue White.

5.—Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits de voie, privilèges et servitudes y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 305, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 9 juin 1913, d'après lequel croquis le dit lot à forme le coin des rues Iberville et Rocheblave, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et de face à la rue Rocheblave étant composé de la totalité du lot original No. 12 et une partie du lot No. 11. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par les numéros municipaux 2437-2439, rue Iberville.

6.—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 305, borné par les rues Iberville (autrefois Custom House), Rocheblave, Tonti et Bienville, désigné par la lettre B sur le croquis déjà mentionné et certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de vingt-neuf pieds cinq pouces du coin des rues Iberville et Rocheblave et mesure vingt pieds sept pouces de face à la rue Iberville, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles. Les bâtisses sur le dit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 2435, rue Iberville.

Conditions—Comptant un tiers, ou plus, le solde payable dans une, ou une et deux années; la partie qui est à crédit, y en ayant une, devant porter un intérêt au taux de 8 pour cent par an, payable annuellement, et devant être mise en sécurité par les clauses d'hypothèque qui sont habituelles, de même que le pacte de non-aliénado, une provision pour l'assurance de la propriété à faveur des billets hypothécaires et pour le paiement du dix pour cent de gages d'avocats dans le cas d'empêchement; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes taxes pour l'année 1914 sur le prix d'achat et au-dessus; de recevoir les loyers seulement à partir de la date de cession des actes de vente; les billets hypothécaires devront être datés le même jour que les actes de vente; l'acquéreur devra payer les actes de vente devant E. M. Stafford Esq., notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur.

E. M. STAFFORD, H. W. ROBINSON, HYMAN MITHOFF, Avocats pour les demandeurs.

ANDREW M. FROLICH, J. H. BREWER, Avocats pour les défendeurs.

juin 14 21 28—juillet 5 12 19 21

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F Street, Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double 634, rue Homer, entre les rues Cerrel et Vallette.

Succession de Minerva Moore, épouse de Chas. Burnett.

No. 108,874. — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur. Bureaux 131, rue Carondelet.

JEUDI, 13 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge à la dite cour, daté du 16 juillet 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double qui contient trois chambres de chaque côté, désigné par le numéro municipal 634, rue Homer, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No. 148, borné par l'avenue Slidell et les rues Homer, Verret et Vallette. Le dit lot est désigné par le numéro douze, et mesure trente pieds de face à la rue Homer sur 100 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devant payer les impôts de ville et d'état pour 1914 et coûts de tous certificats et de l'acte de vente devant Henry G. McCall, notaire. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

MARTIN S. MAHONEY, Avocat.

juillet 18 19 26—août 2 9 16 18

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer une partition. No. 3008, rue Dryades. Petite résidence à deux étages.

Walter L. et Rollan E. Lambert vs. Otilie May Lambert.

No. 108,642, Cour Civile de District, Division A. — Par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, Encanteur, No. 341, rue Carondelet.

Le JEUDI, 30 juillet 1914, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et poursuite d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 26 juin 1914, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge à la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre C sur un plan par J. A. D'Hemecourt, daté du 26 octobre 1866, et attaché à un acte passé devant R. J. Ker, notaire, enregistré dans le livre 91, folio 533, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Septième et Huitième, le dit lot ayant 25 pieds 9 pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 60 pieds 1 pouce entre lignes égales et parallèles.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devant assumer les impôts pour 1914 et payer l'acte de vente devant Alexis Brian, notaire, et déposer 10 pour cent de l'acquisition au moment de l'adjudication.

juin 28—juillet 5 12 19 26 30

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 4525 rue Dauphine, contenant 7 chambres, vestibule, galerie, sur de grands terrains traversant l'ilet.

Anna Kremer, et als., vs. Mme. Elizabeth Marshall, et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 108,048.

PAR LOUIS HUFFT, bureau d'encanteur, 808 rue Perdido, la Nouvelle-Orléans, Lne., le JEUDI, 6 août 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu et obéissance à un jugement rendu le 22 juin 1914 et signé en cour ouverte le 29 juin 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre au plus haut preneur, à l'encan public, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Burgundy, Matilda (ou Japonica) et Kentucky, mesurant vingt-quatre pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur de trente-sept pieds, sept pouces et trois lignes et demi, de là s'élargissant de vingt-neuf pieds, trois pouces et quatre lignes à angle droit sur la ligne arrière de la propriété de Mme Allignol, de là revenant entre deux lignes parallèles d'une largeur de cinquante quatre pieds, trois pouces, à la rue Burgundy, sur cinquante quatre pieds, trois pouces de face à la rue Bourgogne, borné sur le côté plus près de la ville par la propriété du magasins de tabacs, et sur le côté vers la rue Matilda (ou Japonica) par la propriété de Auguste Parr. Laquelle dite parcelle de terre est sujette aux servitudes ou droits de voie de la dite rue Dauphine, à faveur d'Henry Parr, ses héritiers ou ayant-droit, le tout d'accord avec les termes et limitations entièrement décrits dans l'acte de partition exécuté devant Abel Dreyfous, feu notaire, en date du 9 février 1869, et enregistré au Bureau des Enregistremnts, livre 96, folio 3.

CONDITIONS — Comptant; l'acte de vente devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire public, aux dépens de l'acquéreur, avec un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 Perdido.

LOUIS H. BURNS,
GABRIEL FERNANDEZ, SR.,
Avocats pour les demandeurs.
L. V. GUILLOTTE,
ED. P. FOLEY,
Avocats pour les défendeurs.

juil—5,12,19,26 août—2,6

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau, No. 339, rue Carondelet.

Le JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 18 juin 1914, de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la succession de John Judge et Anna Kelly Judge, son épouse, No. 104,887, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Lacourse, Ilet No. 9, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, Race et Orange, désigné comme No. 15 sur un plan déposé en l'office de S. Magner, No. 97 livre de plans No. 2, lequel lot mesure 20 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, et 22 pieds, 8 pouces et 5 lignes d'arrière sur une allée commune à celui-ci et autres lots, sur une première profondeur, sur le côté plus rapproché du lot No. 16, de 65 pieds, 10 pouces et 1 ligne, et de là une autre profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes, jusqu'à la dite allée, et une profondeur de l'autre côté, sur le lot No. 14, de 60 pieds, 8 pouces et 5 lignes plus une deuxième profondeur de 12 pieds, 9 pouces et 2 lignes jusqu'à la dite allée, le tout en mesure américaine.

Conditions: Un tiers ou plus au comptant, le reste devant être représenté par une note de compromis du vendeur, dû un an après date, portant 8 pour cent par an d'intérêt, depuis date jusqu'à paiement total. L'acte de vente devra contenir toutes les clauses de sécurité qui sont usuelles. L'acquéreur devra payer le coût des certificats et le coût de l'acte de vente, ainsi que les impôts dûs pour l'année 1914, devant cet acquéreur, au moment de l'adjudication constituer un dépôt de dix pour cent du montant de la vente, lequel dépôt ne portera pas d'intérêts. Les loyers des propriétés devront être réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente devant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

juin 21 28—juillet 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Frank Taylor.

Cour Civile de District, Division A, No. 108,150.

COTTAGE SIMPLE, 2616 RUE CALHOUN, ET CINQ LOTS, COIN STORY.

Par LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 808 rue Perdido, le JEUDI, 13 août 1914, à 12 a. m., à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu et poursuite d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, qui se trouve absent sur sa permission du 10 juillet 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au plus haut preneur, la propriété suivante, décrite, à savoir:

1er. Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 121, borné par les rues Calhoun, Story et Delord, et la ligne Foucher, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4 sur un croquis de voyer fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté du 2 janvier 1908, et annexé à un acte passé devant Allen R. Beary, notaire public, le 21 octobre 1910, d'après lequel croquis les dits lots se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Calhoun, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant coin sur les rues Calhoun et Story.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 121, borné par les rues Story, Calhoun et Delord, et la ligne Foucher, désigné par le numéro 12 sur un croquis de voyer fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil, en date du 2 janvier 1908, annexé à un acte passé devant Allen . Beary, notaire Public, le 21 octobre 1910, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de cent vingt (120) pieds du coin des rues Calhoun et Story, et mesure trente cinq (35) pieds, neuf (9) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Story, sur une profondeur de cent vingt-quatre (124) pieds et six (6) pouces entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication laisser un dépôt de dix pour cent entre les mains de l'encanteur, et se rendre responsable et payer, en plus du montant de son enchère, tous les impôts de ville et d'Etat sur la propriété à lui adjugée, qui soient payables en 1914, aussi le coût de tous certificats nécessaires au transfert légal du titre, de même que les coûts du ou des actes de vente, qui devront être passés devant William Renaudin, notaire public.

LOUIS HUFFT,
Encanteur, 808 rue Perdido.
A. J. PETERS, Avocat.

juil—12,19,26 août—2,9,13

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis Silverstein et son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,145 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Abraham N. Silverstein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte:

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.

juillet 18 22 27

Succession d'Edward J. McCormick, aussi connu comme Edward McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,254 — Division E — Attendu que Henry E. Groffman a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Edward J. McCormick, aussi connu comme Edward McCormick, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.

juillet 18 22 27

Succession de Mme Elizabeth Mangin, épouse de Daniel A. Reed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,107 — Division C — Attendu que Daniel A. Reed, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elizabeth Mangin, épouse de Daniel A. Reed, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. W. ROBINSON, Avocat.

juil—15,19,24

Succession de John Kops.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,819 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. Raymond, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.

juil—14,18,23

Succession de Mme Catherine Schoedel, veuve en première noce de Christopher Maier, et veuve en deuxième noce de Michel Seisaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,638 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par William Frantz, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM C. McLEOD, Avocat.

juil—11,15,20

BUREAU DE PLACEMENT
[SYLVAIN VIDALAT
214 EXCHANGE ALLEY
Chambres garnies de premier ordre.
Prix modérés.
OUVERT TOUTE LA NUIT

VENTES A L'ENCAN.

Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partition. — Robert Emmet White vs. Godfrey Prados et als. — No. 107,582, Division D, Cour Civile de District.

Deux doubles cottages bien loués, dans le Cinquième District (Alger), Nos. 127-29-31-33, rue Lavergne, entre les rues Morgan et Delaronde. A l'encan, le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Gurley et Parkinson; E. Randolph Gurley, Encanteur.

D'après et en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. de dossier 107,582, lu et rendu à cour ouverte le 11 juin 1914, et signé le 17 juin 1914, je vendrai à l'encan public la propriété suivante, décrite à savoir:

I. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 13 de l'Ilet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda), selon le plan de A. D'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 127 et 129, rue Lavergne.

II. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 14 de l'Ilet No. Sept, borné par les rues Lavergne, Villeré (maintenant Morgan), Delaronde et Bartholomew (maintenant Bermuda) selon le plan de A. d'Hemecourt en date du 18 mars 1842, lequel dit lot mesure en mesure française trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double connu sous les numéros municipaux 131 et 133, rue Lavergne.

Conditions: Comptant, l'acte de vente devant W. Morgan Gurley, notaire, aux dépens de l'acheteur. L'acquéreur devra assumer les impôts depuis la date de la signature de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.
BEAUREGARD & WRIGHT, Avocats pour le demandeur.

juin 28—juillet 5 12 19 26 30

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de David J. Ramelli.

No. 105,969, Cour Civile de District, Division B.

Lots de valeur dans le Troisième District, à lots sur la rue France, entre N. Robertson et N. Claiborne, dans l'Ilet Lesseps.

Propriété de choix à Slidell, Lne. Située dans la rue Teddy, entre Troisième et Quatrième.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

5 actions de la World Bottling Company.
8 actions de la Slidell Ice and Light Company.
10 actions de la International Development Company.

Le JEUDI, 30 juillet 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baonne. Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, vendra à l'encan public à la date ci-dessus désignée, en vertu d'un ordre signé le 12 juin 1914, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet Borné par les rues France, Lesseps et N. Robertson et l'avenue Claiborne, sur un croquis annexé à l'acte mentionné ci-après, passé le 1er mai 1912, d'après lequel croquis les dits lots sont désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue France, la même profondeur à l'arrière, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds onze pouces. Le lot No. Neuf étant le plus rapproché et à une distance de soixante-deux pieds, deux pouces et cinq lignes, de l'avenue N. Claiborne. La dite propriété fut achetée au nom de Joséphine Marshall, deuxième épouse du dit David J. Ramelli, durant la communité de biens qui exista entre eux devant la N. O. Homesite Co., Ltd., selon acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 1er mai 1912, enregistré C. O. B. 250, folio 467.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot No. 12 dans l'Ilet No. 10 du Faubourg Brugier de la ville de Slidell, Paroisse de St-Tammany, Louisiane, le dit Ilet No. 10 qui contient le lot No. 12 est borné à l'ouest par la rue roisième, à l'est par la rue Quatrième, au sud par l'avenue Teddy sur 50 pieds, et s'étend vers le nord entre lignes parallèles à une distance de 110 pieds, selon la carte officielle de la ville de Slidell, Lne, étant partie en parcelle du terrain transmis par Oscar R. Brugier à ce vendeur, Mme Alexandrinne Brugier, née Duffon, veuve du feu Romain F. Brugier, selon qu'il est marqué dans le livre 46, page 430, etc., dans les registres publics de la Paroisse de St-Tammany, Lne.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra payer l'acte de vente qui sera passé devant B. J. Daly, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acquéreur, en sus devra assumer les impôts pour l'année 1914.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
F. T. ECHEZABAL, Avocat.

juin 28—juillet 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis C. Rockenbach.

No. 108,322, Cour Civile de District, Division C.

COTTAGE DOUBLE, avec fours de boulangerie et magasins de vente.4 No, 2633, rue N. Rempart, au coin de la rue Port, et annexé à l'arrière, 1010-12, rue Port.

A l'encan, le JEUDI, 30 juillet à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne.

Par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur. Vendra à l'encan public, en vertu d'un ordre signé le 26 juin par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Washington, du Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Neuf dans l'Ilet No. 12, borné par les rues Enghien, Love, Port et l'avenue St-Claude, sur un plan fait par Pillé, voyer, le 9 février 1835, et mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Love sur cent pieds de profondeur et face à la rue Port. Les améliorations consistent d'un cottage double sur la rue Remparts, avec 4 chambres, boulangerie, fours, magasins, etc., ainsi, une construction à l'arrière avec galerie et huit chambres.

Conditions: Comptant. L'acte de vente devra être passé devant Bernard Daly, notaire en cette ville, et les impôts pour l'année 1914 assumés par l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt en espèces seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.

juin 28—juillet 5 12 19 26 30

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif d'un lot immense de meubles assortis pour maison, étant le contenu d'environ 25 chambres bien meublées, déménagé à mes magasins.

Mme Adele Rosenthal vs. Mme M. Humann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,632 — En vertu d'un ordre de vente en date du 14 juillet 1914 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, dans les locaux ci-après désignés, le LUNDI, 27 juillet 1914, à 10 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mes magasins, Nos. 508-512 rue de Chartres, un grand assortiment de meubles d'intérieur, accessoires, etc. Selon inventaire sur records.

Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.

juil—13,21,27

VENTES A L'ENCAN

Par GURLEY & PARKINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, du Premier District, portant les numéros municipaux 1562 et 1566, rue Camp (dans l'Ilet Magazine, Orange et Richard et Route Félicité).

Dryades Building and Loan Association vs. Mlle Mary C. Rawlins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 109,087—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Orange, Magazine et Richard, et la Route Félicité; les dits lots étant désignés par les numéros Deux et Trois, mesurant quarante-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Camp et quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes de la rue du Camp sur la ligne qui sépare le numéro Trois du lot No. Quatre, et à partir de la jonction des lots Nos. 1, 3 et 4, mesurant vers le dehors, à la route Félicité, cent-un pieds, deux pouces et quatre lignes et de la pointe sur le Chemin Félicité où les lots Nos. Un et Deux sont divisés jusqu'au coin de la rue Camp mesurant cent quatorze pieds, trois pouces et cinq lignes. Le lot No. Deux a une face à la rue Camp sur dix-sept pieds, trois pouces et cinq lignes, sur une profondeur à la séparation du lot No. Trois et jusqu'au lot No. Un, de cent pieds puis sur une ligne parallèle à la rue Camp, de soixante dix-sept pieds, deux pouces et quatre lignes, qui le divisent du lot No. Un. Le lot No. Trois a une face à la rue Camp de vingt-quatre pieds, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes le séparant du lot No. Quatre jusqu'à l'arrière du lot No. Un, et de là le long de la ligne qui sépare le lot No. Un du lot No. Trois sur une parallèle à la rue Camp jusqu'à la ligne de division entre le lot No. Deux, de vingt-trois pieds, le tout comme il apparaîtra plus clairement sur le plan de Joseph Pillé, voyeur, Deuxième Municipalité, en date du 26 mai 1890.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

CONDITIONS— Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépot de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS, Avocats pour la demanderesse.

juillet 17 18 24 31—août 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 3720, 3722 et 3724, rue d'Hemecourt (dans l'Ilet Avenue Tulane et rues Ulloa, Cortez et Telemachus).

Joseph F. Richaud vs. Louis R. Eisenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,344 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 726, borné par l'Avenue Tulane (autrefois rue Common) et les rues Ulloa, d'Hemecourt, Cortez et Telemachus, laquelle dite parcelle de terre commence à une distance de quatre-vingt-huit pieds de la rue Cortez, et mesure de là, cinquante pieds, six pouces et quatre lignes de face à la rue d'Hemecourt, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent huit pieds, d'après un croquis privé annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire, le 13 mars 1914.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
K. V. RICHARD, Avocat pour le demandeur.

juillet 17 18 24 31—août 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal 3369, rue Tchoupitoulas, entre la rue Toledano et l'Avenue Louisiana.

German-American Homestead vs. Samuel Alpern.

COUR CIVILE-DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,103 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, la prop